

# La lettre de la régulation

## SOMMAIRE

1-5	Point théorique
6	. Publications
6	. Association R & R
6	. Annonces

N°55

JUIN 2006

## ÉDITORIAL

El Mouhoub Mouhoud rend compte ici de la complexité et des paradoxes qui caractérisent les modalités des migrations dans l'actuelle mondialisation du capitalisme. Sans les migrants, les pays les moins bien situés dans cette concurrence internationale seraient encore plus marginalisés. Pour autant hommes et capitaux ne sont pas substituables dans le jeu de la mobilité internationale des facteurs de production. Les transferts de fonds des migrants ont des conséquences sur le développement des pays d'origine : leur poids est important mais c'est leur usage plus ou moins productif qui est décisif. La fuite des travailleurs qualifiés et des « cerveaux » a également des effets paradoxaux. Si elle ne va pas systématiquement à l'encontre des pays d'origine, le partage de ses bénéfices entre pays d'émigration et d'immigration est un enjeu réel. Ce point théorique propose une critique fine des approches usuelles et une série de thèmes de réflexion pour un renouveau des politiques migratoires.

## POINT THÉORIQUE

### Migrations internationales, mondialisation et développement

El Mouhoub Mouhoud

[mouhoud@seg.univ-paris13.fr](mailto:mouhoud@seg.univ-paris13.fr)

La mondialisation marginalise les pays du Sud qui ne disposent que d'avantages naturels (main-d'œuvre à faible coût, ressources naturelles) alors que c'est souvent grâce aux liens que les migrants entretiennent avec leurs pays d'origine que ces pays maintiennent une insertion dans l'économie mondiale malgré les fortes restrictions des flux migratoires. Les transferts d'épargne des émigrés constituent des apports substantiels et stables pour beaucoup de pays du Sud au moment où les entrées de capitaux publics et privés sont plutôt fluctuantes voire négatives. Les migrations internationales sont souvent omises par les analyses standard de la mondialisation alors que la libération des échanges de marchandises et les migrations de travailleurs qualifiés ou non qualifiés, sont *complémentaires* plutôt que substituables. Comme on va le voir, les recherches récentes révèlent la complexité de ce paradoxe dont il faut tirer les enseignements pour les politiques publiques des pays d'accueil et des pays d'origine.

Nous traiterons ici quatre thèmes: (1) La mondialisation exclut les pays du Sud alors que les migrations les y insèrent. (2) Il n'existe pas de substitution entre migration et commerce international. (3) Les effets des transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine sont ambigus. (4) La fuite des cerveaux n'est pas toujours négative pour les pays d'origine mais les bénéfices sont mal partagés.

#### 1. La mondialisation évince les pays du Sud, les migrations les y insèrent

Rappelons les faits stylisés les plus marquants de la mondialisation contemporaine.

Elle entraîne une accélération sans précédent de la mobilité de localisation des firmes dans l'espace mondial, mais elle

ne se traduit ni par une planétarisation des échanges ni par la dispersion des activités.

Elle intensifie ses principales composantes, le commerce, les investissements directs étrangers, les mouvements de capitaux, les flux de connaissance et de technologie et les migrations internationales.

Les polarisations multiples vont de pair avec l'accroissement des déserts économiques et sociaux.

*Dans le commerce de produits manufacturés*, les nouveaux pays industriels d'Asie de la première génération (Corée du Sud, Taiwan, Hongkong, Singapour), certains pays d'Amérique latine (Brésil, Mexique) et plus récemment la Chine, évincent les pays moins avancés. Les pays en développement connaissent une marginalisation croissante dans le commerce mondial, surtout l'Afrique et le Moyen-Orient, alors que les pays industriels concentrent l'essentiel des exportations de services et de produits de haute technologie.

*Les investissements directs Nord-Nord* se sont amplifiés, notamment vers les États-Unis et l'Union européenne<sup>1</sup>. La part de l'Afrique est tombée à moins de 2 % du total de l'IDE international entrant. La reprise depuis les années 1990 des flux d'IDE vers les pays en développement s'accompagne de leur concentration sur une dizaine de pays en développement à croissance rapide (dont la Chine), qui offrent à la fois des potentiels de débouchés locaux attractifs et des infrastructures de communication performantes.

*L'aide publique au développement (APD)* a été en diminution constante dans les années 1990, tranchant avec

<sup>1</sup> Avant la Première Guerre mondiale, les pays en développement recevaient plus de la moitié du stock d'investissement mondial, les pays développés d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, 25 à 35 %. Le rapport s'est inversé depuis les années 1980.

**La Lettre de la régulation** diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées : à Henri Nadel, rédacteur en chef de **La Lettre de la régulation** GERME/Univ. Paris 7/Denis-Diderot, département d'économie, 2 place Jussieu, 75005 Paris, [henri.nadel@paris7.jussieu.fr](mailto:henri.nadel@paris7.jussieu.fr)

**La Lettre de la régulation** est financée par les cotisations des membres de l'association **Recherche & Régulation**, Président R. Boyer [robert.boyer@cepremap.cnrs.fr](mailto:robert.boyer@cepremap.cnrs.fr)

ISSN en cours

□ Site de l'association Recherche & Régulation : <http://www.theorie-regulation.org>

le dynamisme des transferts de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine.

La mondialisation financière, produit de la déréglementation sans précédent des marchés financiers nationaux depuis le début des années 1980, connaît un processus de polarisation géographique similaire à celui des IDE.

Les firmes multinationales organisent de plus en plus leurs activités d'innovation technologique au niveau mondial, dans une logique d'accès aux compétences scientifiques et technologiques complémentaires dans les grandes agglomérations des pays avancés. Plus récemment, dans les pays émergents comme la Chine, les activités de développement, plus que de recherche, se sont implantées. Parallèlement, les pays en développement rencontrent des difficultés croissantes à absorber la technologie et les connaissances du Nord<sup>2</sup>.

En fait, l'une des seules participations actives des pays du Sud les moins avancés à la mondialisation passe par l'émigration de leurs travailleurs, en particulier les qualifiés ou diplômés. L'entrée en crise des pays européens développés dès le début des années 1970 et la montée du chômage qui en a découlé ont servi de justification à la fermeture des frontières à toute nouvelle migration de travailleurs. Par ailleurs, les migrations politiques et humanitaires n'ont cessé de croître. Avec l'épuisement du modèle fordiste et les changements structurels que connaissent les économies développées, les facteurs d'appel des travailleurs migrants dans les pays d'accueil se sont modifiés. Les politiques sélectives de recrutement de travailleurs étrangers ont connu un développement important au cours des dernières années en raison du vieillissement de la population et des pénuries réelles ou potentielles de main-d'œuvre qualifiée (Garson, 2006)<sup>3</sup>. Dans de nombreux pays européens, le recrutement sélectif passe par des amendements aux législations nationales du travail et par la signature d'accords permettant de recourir aux migrations de travail dans les secteurs faisant l'objet de pénuries, notamment aux deux extrémités de l'échelle des qualifications (OCDE, 2004).

Selon les données des Nations Unies, le stock de migrants internationaux se serait accru de 82 millions en 1970, à 100 millions en 1980, 154 millions en 1990 et 175 millions en 2000 (Nations Unies, - 2003 - POP/DB/MIG). Parallèlement, comme le montrent Docquier, Lohest et Marfouk (2005), le stock d'immigrés qualifiés dans l'OCDE a augmenté de 50% entre 1990 et 2000. Au niveau mondial, la moitié des immigrés qualifiés choisissent les Etats-Unis comme terre d'accueil. En 2000, on constate que l'Amérique du Nord qui représente 27% de la population de 25 ans et plus de l'OCDE, attire près de la moitié des immigrés adultes présents dans les pays de l'OCDE et environ 63% des immigrés qualifiés. Les proportions de qualifiés résidant au Canada et en Australie sont approximativement quatre fois plus importantes que leur part dans la population de l'OCDE. L'UE à 15 attire une fraction d'immigrés (33,8%) plus ou moins équivalente à son poids démographique dans l'OCDE (35,7%) mais sa part dans l'immigration qualifiée dans cette zone est beaucoup plus faible (22,6%)<sup>4</sup>.

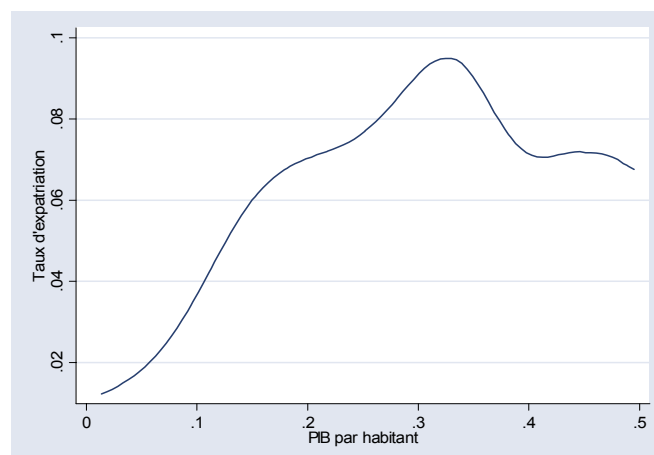
<sup>2</sup> Par exemple, l'allongement de la durée de vie du brevet a pour effet de réduire les capacités de "décorticage" (« reverse engineering »), forme classique de diffusion des connaissances qui avait permis l'insertion et le rattrapage de l'Asie du Sud-Est dans l'économie mondiale.

<sup>3</sup> Ces politiques existent depuis longtemps dans les pays de migration de peuplement, comme l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande : le recrutement sélectif (système à points) se renforce en ciblant les travailleurs qualifiés.

<sup>4</sup> Voir l'article de Docquier et alii, (2005) qui utilisent une base de données originale (DMO5). Voir aussi Dumont et Le Maître (2005)

Si l'on se place du côté des pays de départ, on observe une forte hétérogénéité des situations : les pays pauvres envoient moins de migrants que les pays à revenu intermédiaire mais *proportionnellement plus* de migrants très qualifiés (voir graphique 1). L'Asie, et dans une moindre mesure l'Europe et l'Afrique, sont les principales régions d'origine des migrants qualifiés (graphique 2). Mais, l'indicateur le plus adapté pour caractériser les situations d'expatriation des qualifiés est le rapport entre le nombre de diplômés expatriés dans les pays de l'OCDE sur l'ensemble des diplômés nés dans le pays d'origine (tableau 3). Les grands pays (Chine, Inde, Brésil, Indonésie, Pakistan, Russie) n'ont qu'une proportion très limitée de leurs qualifiés à l'étranger (généralement inférieure à 3 %) alors que les petits pays, notamment dans les Caraïbes (Jamaïque, Haïti, Trinidad et Tobago, la Barbade) et en Afrique (notamment des pays anglophones tels que Maurice, la Gambie, la Sierra Leone, le Ghana ou le Kenya, ou lusophones tels que le Mozambique ou la Guinée-Bissau) font face à des taux d'émigration de leurs élites parfois très importants, supérieurs à 30 % et parfois à 70 %. Il s'agit pour ces derniers d'une fuite des cerveaux, au contraire des pays d'Asie qui bénéficient d'un déplacement du centre de gravité de la croissance de la production mondiale<sup>5</sup>.

Graphique 1 : Taux d'expatriation dans l'OCDE en fonction du PIB par habitant pour les pays du Tiers monde



Note : En abscisse, PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat rapporté au PIB par habitant des Etats-Unis

Lecture : Un peu moins de 4% des natifs des pays dont le PIB par habitant est égal à un dixième du PIB par habitant des Etats-Unis résidaient dans l'OCDE autour de l'année 2000. Ce taux d'expatriation dépassait 8% pour les natifs des pays dont le PIB par habitant valait un tiers de celui des Etats-Unis Source : Cogneau et Gubert (2006), p. 64.

Au total, en dépit de la restriction des flux de migrations, la diversité des nationalités des migrants et des canaux migratoires empruntés et la part croissante des mouvements de travailleurs temporaires et de travailleurs qualifiés dans l'ensemble des flux migratoires révèlent une véritable insertion des migrations internationales dans la mondialisation contemporaine. L'intensité et la complexité croissantes des flux migratoires construisent des connexions profondes entre pays du Sud et du Nord.

qui utilisent une autre base de données.

<sup>5</sup> Voir Dumont et Lemaître (2005) et Docquier et alii (2005).

Tableau 2. Répartition des migrants qualifiés par zone d'origine (en % du total des migrants diplômés)

Régions	%
Asie	32
EU25	26
Afrique	9
Amérique du Sud et centrale	9
Amérique du Nord	5
OCDE	40

Source : Dumont et Le Maître (2005)

Tableau 3. Taux d'émigration des personnes qualifiées vers les pays de l'OCDE

Les 20 plus élevés		Les 20 plus bas	
Guyane	76,9	Etats-Unis	0,4
Jamaïque	72,6	Japon	1,2
Guinée-Bissau	70,3	Brésil	1,5
Haïti	68,0	Thaïlande	1,5
Trinité-et-Tobago	66,1	Indonésie	1,5
Mozambique	52,3	Paraguay	1,8
Maurice	50,1	Argentine	1,8
Barbade	47,1	Australie	2,4
Fidji	42,9	Espagne	2,4
Gambie	42,3	Birmanie	2,5
Sierra Leone	32,4	Chine	2,6
Ghana	31,4	Pérou	2,9
Kenya	27,8	Turquie	3,0
Chypre	26,0	Canada	3,0
Hong Kong	25,3	Bangladesh	3,0
Ouganda	24,9	Népal	3,2
Congo	24,6	Bolivie	3,2
Liberia	24,4	Inde	3,4
Irlande	22,6	Egypte	3,4
Sri Lanka	20,2	Venezuela	3,5

Note : Population qualifiée expatriée, en pourcentage de l'ensemble des diplômés d'un pays donné.

Source : OCDE et Dumont (2006), p.83

Les migrations jouent, en effet, un rôle positif dans la croissance annuelle de la population totale de plusieurs pays de l'OCDE en contribuant à l'accroissement naturel de la population (excédent des naissances sur les décès), la fécondité des étrangers étant plus élevée que celle des nationaux.

Depuis les années 1960, l'accroissement naturel et le solde migratoire ont suivi des évolutions opposées dans l'Union européenne donnant aux migrations internationales un poids croissant dans la dynamique démographique (Garson, 2006).

## 2° Il n'existe pas de réelle substitution entre migration et commerce international

Pour la théorie standard de l'échange international, les échanges de biens et de services d'une part et les flux de facteurs, travail ou capital d'autre part, sont substituables (Mundell, 1957). Elle fonde ainsi la possibilité que des politiques de libéralisation commerciale ralentissent des flux migratoires entre le Nord et le Sud. Le renforcement de la spécialisation selon les avantages comparatifs, sur la base des dotations factorielles existantes, contribuerait à diminuer l'incitation à émigrer. Plusieurs travaux de modélisation appliquée ont montré que, même lorsque l'on reste dans le cadre des hypothèses standard, l'ampleur de la substitution entre flux de marchandises et flux de travailleurs ne pouvait qu'être modeste. Il faut donc examiner des propositions alternatives à l'approche

standard du commerce international pour privilégier les effets dynamiques des politiques de libre-échange et d'intégration régionale sur l'émigration (voir encadré)

Diverses théories, de pertinence souvent partielle, analysent les raisons qui poussent les migrants à émigrer. La plus simple a été formulée par Harris et Todarro (1970) : si le salaire espéré, compte tenu de la probabilité plus ou moins grande de trouver un emploi, est plus élevé dans le pays d'accueil que dans le pays d'origine, le migrant potentiel est incité à partir. En réalité, c'est la croissance de l'emploi sur le marché du travail du pays d'accueil pour un taux de chômage donné, qui est surtout prise en compte dans la décision de partir du migrant. Les inégalités de revenus entre les groupes sociaux dans le pays d'origine sont aussi déterminantes. À différentiel international de revenu constant, une hausse des inégalités dans le pays de départ augmente la probabilité de migration des travailleurs les plus pauvres et diminue celle des plus riches. En outre, c'est aussi en comparant son revenu à celui de son groupe de référence familial ou social que le migrant décide de chercher à améliorer sa situation relative dans un pays du Nord. Dans ce cas, une réduction de l'écart moyen de revenu entre le pays d'origine et le pays d'accueil ne diminuera pas nécessairement l'incitation à émigrer d'un individu. Celui-ci est mandaté par sa famille pour améliorer sa situation relative. C'est alors l'accroissement des inégalités domestiques qui accroît la probabilité d'émigration plus que la pauvreté absolue.

Pour que la décision d'émigrer soit réalisée, il faut que les coûts de migration soient bien inférieurs aux écarts de revenus espérés entre le pays de départ et le pays d'accueil du migrant. Un des moyens de les réduire substantiellement est d'être accueilli par des personnes de la même communauté, de la même famille ou du même village : les effets de réseaux sont déterminants dans l'explication du choix des pays de destination. Les coûts de migration ont alors tendance à diminuer quand le nombre d'émigrés augmente (Mouhoud et Oudinet, 2003).

### La libéralisation des échanges peut-elle freiner les migrations Sud-Nord ?

De nombreuses études économiques ont tenté d'évaluer l'impact de l'ouverture commerciale dans le cadre de l'ALENA ou de l'accord de libre-échange Euro méditerranéen sur l'émigration. Il est évident que les résultats ne peuvent être que décevants. Les gains d'efficacité de long terme obtenus par la libéralisation commerciale n'excèdent pas 2 à 3 % du PIB (Cogneau, Dumont, et Mouhoud, 2000). Ce qui n'est pas de nature à modifier substantiellement les écarts de revenus dans les pays d'émigration. Le gain de bien-être passe, dans ce type de modèles, par une spécialisation du pays de départ dans des secteurs dans lesquels il détient un avantage comparatif.

Un premier effet négatif peut se produire : si le secteur de spécialisation qui se substitue aux importations comme le textile ou l'habillement est très intensif en travail, la libéralisation des échanges, qui se traduit par une diminution des droits de douane, peut conduire à une baisse globale des salaires et à une réduction de l'emploi global dans le pays qui s'ouvre à l'échange, ce qui peut provoquer un accroissement de l'incitation à l'émigration des travailleurs ainsi affectés.

En outre, lorsque le pays du Sud (le Maroc dans le partenariat Euromed ou le Mexique dans l'ALENA par exemple) se spécialise dans les secteurs d'avantages comparatifs, des facteurs de production non mobilisés (le travail qualifié par exemple) peuvent être difficilement réutilisables dans un autre secteur. En revanche, ce travail

qualifié pourra migrer plus facilement du pays du Sud vers le pays du Nord. En effet, le pays du Nord partenaire devrait renforcer sa spécialisation dans les secteurs de haute technologie intensifs en travail qualifié et se trouver demandeur de migrants qualifiés. La libéralisation des échanges est alors complémentaire des migrations internationales.

La libéralisation des échanges peut aussi avoir pour effet de diminuer les coûts de migration (comme le transport) et stimuler temporairement les flux d'émigration au lieu de les réduire. Si l'ouverture commerciale favorise le secteur de l'agriculture, situé dans les zones rurales plus enclavées dont le coût d'émigration est plus élevé que dans les zones urbaines, la baisse du coût d'émigration moyen favorisera une augmentation des flux d'émigration.

Enfin, à supposer qu'ils soient positifs, les effets de la libéralisation commerciale sur le bien-être des pays de départ peuvent n'apparaître qu'à long terme, alors que les effets du libre échange se font sentir à court terme. Ainsi, la libéralisation des échanges a-t-elle pour premier effet une diminution des recettes fiscales de l'État dans les pays moins avancés pour lesquels la fiscalité indirecte constitue une part non négligeable des recettes budgétaires. Le pays moins avancé doit donc réaliser une transition fiscale, alors même que sa fiscalité repose sur un petit nombre de produits et d'entreprises. La transition se fera d'autant plus difficilement. Lorsque les États du Sud sont incapables de mettre en oeuvre une gestion macro-économique efficace, et surtout lorsque le pays qui s'ouvre aux échanges ne peut augmenter rapidement ses exportations de produits industriels, toute ouverture brutale du commerce peut être déstabilisatrice. Elle peut conduire à une diminution drastique des dépenses publiques et de l'investissement domestique et à une détérioration de l'attractivité pour les investissements directs étrangers. Les facteurs d'émigration ne peuvent que s'en trouver renforcés. Certains pays d'Amérique latine et d'Afrique ont dû accomplir en quelques années des réformes que les pays asiatiques ont réalisé en plus de vingt ans.

Un autre problème tient au degré d'approfondissement du partenariat régional. Un simple accord de libre échange ne suffira pas à compenser une perte des recettes fiscales d'importation. Dans le cas de l'accord Euro méditerranéen excluant l'agriculture, le pays du Sud disposant d'avantages comparatifs dans le secteur agricole ne peut compenser ses pertes fiscales liées au démantèlement tarifaire par une augmentation de ses recettes d'exportation ; il connaît alors une détérioration de son revenu national. En revanche, dans le cas d'un véritable accord d'intégration régionale, comme celui de l'élargissement de l'UE, un gain de bien-être plus élevé est possible. Notamment si des politiques de transferts permettent d'accélérer le rattrapage économique des nouveaux pays adhérents et favorisent l'afflux d'IDE qui créent des emplois et diminuent l'incitation à émigrer (Alba, Garson et Mouhoud, 1998).

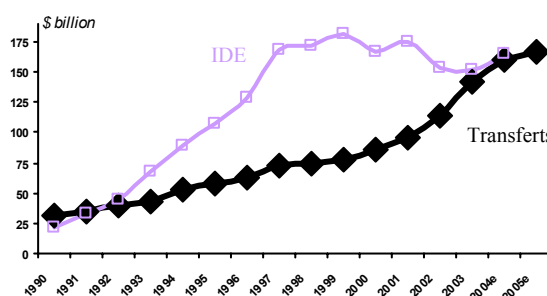
La complexification de ces nouvelles migrations rend relativement obsolète la théorie mundellienne de la substitution du commerce aux flux de migrations. L'examen précis des déterminants de l'émigration à travers des études économétriques récentes, montre que les facteurs avancés par la théorie traditionnelle (différences de salaires, accès à l'emploi), sans être négligeables, ne sont pas les seuls à considérer. D'abord les effets de réseaux sont un facteur déterminant de choix des pays d'accueil, indépendamment du marché du travail (Mouhoud et Oudinet, 2006). Enfin, il faut également tenir compte du phénomène des mobilités répétées. Dans l'espace européen, les migrants originaires du Sud de la Méditerranée ou des pays d'Europe centrale et orientale, souvent diplômés et qualifiés, développent des

stratégies de mobilité géographique et sectorielle successives. Ils choisissent l'entrée par les pays périphériques de l'Union Européenne qui régularisent rapidement leur situation et acceptent transitoirement des salaires faibles. En échange, ils obtiennent la possibilité qui leur est offerte dans un second temps de se procurer ce que nous appelons « un passeport de mobilité » dans l'espace européen (Bailly, Mouhoud et Oudinet, 2004).

### 3. Les effets des transferts de l'épargne des migrants sur les pays d'origine sont ambigus

Les transferts de fonds sont devenus aussi importants que les transferts passant par des IDE et dépassent largement l'APD et les flux de capitaux à court terme (graphique 4). Si globalement, ces flux augmentent fortement (doublement au cours de la dernière décennie<sup>6</sup>), leur répartition entre les pays de départ est très hétérogène. Ces flux sont très élevés dans certains pays (Mexique, Maroc, Philippines, Thaïlande...). Dans le cas du Maroc par exemple, les transferts financiers atteignent 9% du PIB. Malgré leur sous-estimation (les transferts sont informels dans plusieurs pays), leur importance est très grande dans la plupart des pays du Maghreb. Ils connaissent néanmoins une certaine diminution dans certains pays africains.

Graphique 4. Évolution des transferts publics et privés vers les pays en développement en milliards de dollars courants



Les économistes qui concluent aux effets positifs voient dans les transferts de fonds une manne permettant d'enclencher le développement, d'autres en soulignent les effets de dépendance. Ceux qui pensent que les migrations de qualifiés sont une perte pour les pays de départ et un bienfait pour les pays d'accueil, ne considèrent pas le taux d'employabilité extrêmement bas des diplômés dans leurs pays d'origine. D'autres observent que les montants en jeu et la faiblesse des effectifs d'émigrés sont tels, que l'impact sur le développement des pays d'origine ou sur le rééquilibrage relatif du marché du travail, sont des plus limités (Cogneau et Gubert, 2006). Un effet bénéfique des transferts en termes d'entrées de devises pour la balance des paiements et d'effet stabilisateur sur l'économie (Ratha, 2003), peut aussi s'accompagner d'un effet pervers : celui d'une rente qui favorise la demande d'importations au détriment de la production locale. Ce biais dans l'utilisation des transferts de fonds peut s'effectuer au bénéfice des biens et services non échangeables et dans l'investissement dans l'immobilier par exemple<sup>7</sup>. Des effets inflationnistes ou une prédominance chez les familles d'émigrés des logiques de consommation sur celles de l'accumulation, peuvent résulter de cette logique rentière liée aux transferts (Wets,

<sup>6</sup> Il faut tout de même relativiser ce doublement lié en partie à l'accroissement du nombre de pays référencés statistiquement et à la meilleure couverture des canaux de transferts des fonds de travailleurs émigrés.

<sup>7</sup> Ce phénomène est connu dans la littérature sous le vocable de *dutch disease* (malaise hollandais).



2004).

L'effet positif *macroéconomique* sur l'épargne du pays d'origine ne se traduit pas nécessairement au niveau *microéconomique*. Les approches microéconomiques confirment que l'impact des transferts sur le pays d'origine est ambigu, du fait de l'existence de phénomènes d'aléa moral liés aux relations asymétriques entre le migrant et sa famille ou sa tribu. Une réduction de l'offre de travail et un effet désincitatif sur la recherche d'autres sources de revenus peut avoir un effet négatif sur la productivité et favoriser l'économie de rente (Bourdet et Falk, 2006)<sup>8</sup>. À l'inverse, un effet positif est incontestable pour les familles des migrants qui restent : ces transferts de fonds participent nettement à réduire la pauvreté transitoire (mais non la pauvreté structurelle), en raison de leur stabilité et de leur ciblage direct à la différence des autres flux financiers<sup>9</sup>. Dans de nombreux pays (notamment ceux du Maghreb), la mutualisation de ces transferts par les associations de villages de l'immigration permet de financer et de réaliser des infrastructures collectives et de désenclaver les zones rurales.

#### **4. La fuite des cerveaux n'est pas toujours négative pour les pays d'origine, mais ses bénéfices sont mal partagés.**

Un premier effet positif peut être lié au désengorgement des marchés du travail des pays d'origine où le taux d'emploi des diplômés est très faible. Là encore, il convient d'observer les situations spécifiques de chaque région ou pays d'origine. L'effet de manque à gagner pour les pays de départ n'est vraiment négatif qu'en fonction du taux effectif d'emploi des diplômés que les pays d'origine peuvent offrir aux diplômés qui sont souvent très bas (Dumont et Le Maître, 2005).

La question de la *fuite des cerveaux* mérite qu'on la considère de manière plus pragmatique qu'idéologique. D'un côté, des raisons structurelles liées à la montée de l'économie du savoir dans les pays de l'OCDE jouent en faveur d'une course à l'attractivité des travailleurs hautement qualifiés dans le sens Nord-Nord comme dans le sens Sud-Nord. De l'autre, les diplômés du Sud sont faiblement employés à leur niveau de qualification dans leurs pays d'origine. Toutefois les bénéfices de la fuite des cerveaux sont mal partagés entre les pays d'accueil et les pays d'origine des migrants au profit des premiers.

Une meilleure répartition des bénéfices de l'émigration des compétences pourrait être obtenue selon la mise en œuvre de quatre principes clés (Dumont, 2006). (i) Le principe d'*efficacité* consistant à créer un passeport de libre circulation de ces compétences afin d'éviter les verrouillages liés à l'irréversibilité des politiques d'aide au retour. Lorsque les migrants qualifiés ou diplômés installés dans les diasporas sont libres de circuler entre leurs pays d'accueil et leurs pays d'origine, ils sont davantage incités à coopérer avec ces derniers. (ii) Le principe d'*équité* viserait à mieux partager les coûts associés à la mobilité entre tous les acteurs, en développant le secteur éducatif privé et en aidant les étudiants. (iii) Le principe de *soutenabilité* ferait qu'à long terme, les bénéfices pour les pays d'origine dépendraient des institutions des pays de départ eux-mêmes, en particulier en matière de gestion de leurs ressources humaines. (iv) Le principe d'*éthique*, enfin, définirait les droits et les devoirs de chacun des acteurs.

<sup>8</sup> La complémentarité interdisciplinaire constitue, à cet égard, une piste à privilégier dans les travaux futurs tant sur les effets des migrations que sur leurs déterminants.

<sup>9</sup> Ainsi au Maroc, l'argent des immigrés permet de réduire de 20% le nombre d'individus vivant sous le seuil de pauvreté (Guilmoto, Sandron, 2003).

Durant ces vingt dernières années d'intensification de la mondialisation des économies, les pays du Sud, d'Afrique en particulier, ont connu un véritable processus de marginalisation. Les migrations internationales constituent en revanche une force d'intégration de ces pays à la division internationale du travail et un moyen plus efficace de réduction de la pauvreté dans les pays de départ, grâce à l'importance croissante et à la stabilité des transferts de fonds des travailleurs émigrés vers leurs pays d'origine. Les travailleurs qualifiés participent aussi à l'affermissement de la compétitivité des pays du Nord dans l'économie du savoir, en favorisant le développement des secteurs intensifs en connaissance.

En revanche, si rien n'est fait pour favoriser des liens souples et réversibles entre les migrants et leurs pays d'origine, cette fuite des cerveaux du Sud vers le Nord, dont on a vu le caractère ambigu, renforcera davantage encore le processus de marginalisation.

Cette marginalisation s'explique par la division internationale cognitive du travail plus sélective que subissent les pays dont les seuls avantages potentiels résident dans la disponibilité de ressources naturelles ou de main-d'œuvre abondante.

Des politiques d'intégration régionale Nord-Sud peuvent être plus ambitieuses que les simples accords de libre-échange : l'exemple des pays du Sud de l'Europe montre bien qu'un pays n'a pas vocation à rester toujours un pays d'émigration et que le rattrapage des niveaux de développement peut favoriser son passage à une situation de pays d'immigration nette.

Certes, la convergence des économies à travers la mondialisation est préférable à une libre circulation des personnes dans un contexte de déséquilibre économique et démographique accentué. Mais la réduction de l'émigration ne peut se faire sentir, en tant que résultat de cette convergence entre pays de départ et pays d'accueil, qu'à long terme. Même si des politiques plus ambitieuses en termes d'intégration à l'Union étaient menées par les pays du Nord, leurs effets pourraient paradoxalement favoriser une augmentation des migrations à court terme : dans la mesure où la baisse de la pauvreté peut s'accompagner d'une augmentation temporaire de l'incitation à émigrer.

#### **Références bibliographiques**

- Adams R.H., Page J. (2003), « International Migration, Remittances and Poverty in Developing Countries », Working paper n° 3179, Banque Mondiale, décembre.
- Alba F., Garson J.-P., Mouhoud E.M. (1998), « Migration Policy in a Free Trade Area : the issue of convergence with the economic integration process », in OCDE Migration, Free Trade and Regional Integration in North America, Paris 1998.
- Azam J.-P. et Gubert F. (2005), « Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa » Revue Economique, numéro spécial, Localisations, migrations, et institution, n° 6.
- Bailly F., Mouhoud E.M., Oudinet (2004), « L'Union Européenne face aux nouvelles dynamiques des migrations internationales » Revue Française des affaires Sociales, 1<sup>er</sup> trim.
- Bourdet Y., Falck H. (2006), "Emigrants Remittances and Dutch Disease in Cape Verde", International Economic Journal, forthcoming.  
<http://www.uwm.edu/Dept/iei/forthcoming.htm>.
- Cogneau D., Dumont J.C., Mouhoud E.M. (2000), « Regional Integration, Migration, Growth, and Direct Investment: a Reading of the Economic Literature », in Globalization, Migration, and Development, OECD Proceedings, Paris.
- Cogneau D., Gubert F. (2006), "Migrations du Sud et réduction de la pauvreté : des effets ambigus pour les pays de départ" in E.M. Mouhoud (dir.) Les nouvelles migrations, Universalis.
- Cogneau D., Lambert S. (2006), « le développement des pays du Sud » in E.M. Mouhoud (dir.) Les nouvelles migrations, Universalis.
- Docquier F., Lohest O. et Marfouk A. (2005), « Union Européenne

- et migrations internationales : L'UE15 contribue-t-elle à l'exode des travailleurs qualifiés ? » Revue Economique, Numéro spécial « localisations, migrations, institutions », n° 6.
- Dumont J.C. (2006), « Les migrations internationales de travailleurs qualifiés. Des bénéfices à partager ». in E.M. Mouhoud (dir.) Les nouvelles migrations, Universalis.
- Dumont J.C. et Le Maître G. (2005), « Beyond the Headlines. New Evidence on the Brain Drain », Revue Economique, n° 6.
- Garson J.P. (2006), « Un panorama des migrations dans les pays de l'OCDE », in E.M. Mouhoud (dir.) Les nouvelles migrations, Universalis.
- Gubert F. (2002), "Do Migrants Insure Those Who Stay Behind? Evidence from the Kayes Area (Western Mali)", Oxford Development Studies, 30(3).
- Guilmoto C. Z., Sandron F (2003), Migration et développement, collection Les Etudes, Documentation française, 142 p.
- Harris J.R., M. Todaro (1970), "Migration, unemployment and development: a two-sector analysis", American Economic Review, vol.60, n°3, pp. 126-142.
- Mouhoud E.M., Oudinet J. (éditeurs) (2003), Les dynamiques migratoires dans l'union européenne, Ajustements sur les marchés du travail et comparaison Europe-Etats-Unis, Convention 1/00 CEPN avec la MiRe - direction de la recherche des études statistiques, à paraître chez l'Harmattan, 2006.
- Mouhoud E.M., Oudinet J. (2006), Les migrations dans les pays de l'Union Européenne : effets de réseaux ou rôle des variables du marché du travail, en révision à la Revue *Economie Internationale*, CEPIL, Paris.
- Mundell, R. A (1957), "International trade and factor mobility", American Economic Review, 47,321-335.
- OCDE, (2004), Migration et emploi : les accords bilatéraux à la croisée des chemins, OCDE, Paris. .
- O'Rourke K.H. (2004), "The Era of Migration : Lessons for Today". CEPR Discussion Papers 4498, London.
- Ratha D. (2003), "Workers remittances: An importance and Stable Source of External Development Finance", Ch7, Global Development Finance 2003, World Bank.
- Wets J. (2004), « Migration et développement : les défis politiques actuels, Dialogues sur la migration entre l'EPC et la FRB, » European Policy Centre, 27 janvier.

## PUBLICATIONS

La Lettre de la Régulation informe ici sur les publications (working papers, articles, ouvrages) qui lui sont signalées et concernent le programme de recherche de la régulation.

- Coupepy J., Plihon D. et Saïdal S. (2006), Les banques, acteurs de la globalisation financière, Les Etudes de la Documentation Française, Paris.
- Coriat B., Petit P., Schmeder G., (Coord.), (2006), *The hardship of nations: exploring the paths of modern capitalism*. London, Edward Elgar.
- Dubocage E. et D. Rivaud-Danset, (2006), Le capital-risque, La Découverte, Repères, Paris .
- Petit H et Thévenot N. (coord.) (2006), Les nouvelles frontières du travail subordonné. Approche pluridisciplinaire. Paris, La Découverte.
- Guibert B. et Latouche S. (2006), coord. Antiproductivisme, altermondialisme, décroissance. Paris, Parangon.
- Salama P. (2006), Le défi des inégalités : Amérique latine-Asie : une comparaison économique. Paris, La Découverte.

## ANNONCES & SITES DE COLLOQUES ET SEMINAIRES

### SÉMINAIRE "ARC2". Accumulation, Régulation, Croissance et Crises.

<http://www.arc2.org>

### SÉMINAIRE "HÉTÉRODOXIES"

<http://matisse.univ-paris1.fr/heterodoxies>

### « INSTITUTIONS ET DEVELOPPEMENT »

<http://matisse.univ-paris1.fr>

### SEMINAIRE

### « CENTRE D'ÉCONOMIE DE PARIS NORD CEPN »

<http://www.univ-paris13.fr/CEPN/cepn.htm>

### SEMINAIRE "CONVENTIONS"

<http://webmail.u-paris10.fr/mailman/listinfo/semconv>

### CONFÉRENCES UTOPIA

<http://utopiaconf.free.fr>

### Adhérez à l'association \*

### « RECHERCHE & REGULATION »

Pour l'année 2006, le montant de la cotisation a été fixé à 40 € et à 16 € pour les étudiants. Pour information voir le site [www.theorie-regulation.org](http://www.theorie-regulation.org) pour l'adhésion envoyer un chèque

libellé au nom de l'association

### « RECHERCHE & REGULATION »

au trésorier : Pascal PETIT

CEPREMAP -142 rue du Chevaleret-75013 Paris